

Méthodologie de Travail Universitaire

Pr. SLAMTI Miya

Partie III: Méthodologie juridique appliquée (suite)

Le commentaire d'arrêt

Qu'est ce qu'un arrêt?

- ▶ Un arrêt est une **décision de justice** rendue par les Hautes juridictions, appelées également juridictions souveraines
- ▶ L'arrêt revêt une force juridique supérieure au jugement
- ▶ Ainsi, lorsqu'un jugement est émis, un arrêt a le pouvoir de le **confirmer** ou de **l'inflammer**

N.B: Attention:

- un **tribunal** rend un **jugement** ,
- une **cour** rend un **arrêt** ,
- un juge unique rend une **ordonnance** ,
- et toute autre institution judiciaire une **décision**

- Quand un arrêt émis par la Cour d'appel va dans le même sens que le jugement initial, il est confirmatif,
- Quand un arrêt émis par la Cour d'appel va à l'encontre du jugement initial, il est infirmatif
- une partie peut se pourvoir en cassation si la solution donnée par la Cour d'appel ne lui procure aucune satisfaction
- Cependant, la Cour de cassation, ne juge pas à nouveau les faits, elle s'assure de la bonne interprétation et application de la loi par les juges du fond

- ▶ Lorsqu'une décision est rendue en dernier ressort, la partie mécontente de la décision ne peut la contester que par **un pourvoi en cassation** devant la Cour de cassation. On dit qu'elle « forme un pourvoi en cassation », ou « se pourvoir en cassation »
- ▶ La partie qui exerce ce recours est le « **demandeur au pourvoi** ». La partie adverse est le « **défendeur au pourvoi** »
- ▶ Le pourvoi en cassation est de ce fait, le recours par lequel le demandeur au pourvoi va tenter de démontrer devant la Cour de cassation que la décision des juges de fond n'est pas conforme au droit

- ▶ **La Cour de cassation** peut rendre deux types d'arrêts :
 - **Les arrêts de rejet** : lorsqu'un litige lui est présenté, la Cour de cassation doit vérifier qu'aucun vice de forme n'a été commis lors des jugements émis par les Tribunaux et la Cour d'appel. De la sorte, si la Cour considère que la Cour d'Appel a correctement jugé l'affaire, en appliquant la bonne règle de droit tout en faisant une juste interprétation de celle-ci, la Cour de cassation va alors rejeter le pourvoi dont elle a été saisie et rendre un **arrêt de rejet**. La décision **prise initialement par la Cour d'appel devient alors définitive**.
 - **Les arrêts de cassation** : si la Cour de cassation détecte une erreur du jugement causée par un vice de forme ou de fond, ou encore par une mauvaise interprétation des règles de droit, elle devra **casser** (annuler) la décision de la Cour d'appel ou des Tribunaux. C'est ce qu'on appelle les **arrêts de cassation**. Ces arrêts ont pour conséquence le renvoi de l'affaire devant une autre Cour d'appel qui devra **rejuger l'affaire** en droit et en fait.

- ▶ En résumé, un arrêt de rejet et un arrêt de cassation sont deux types de décisions rendues par la Cour de cassation
- ▶ La principale différence entre les deux réside dans le fait que **l'arrêt de rejet confirme la décision de la juridiction inférieure**, tandis que **l'arrêt de cassation annule ou casse cette décision**

Le commentaire d'arrêt

- Le commentaire d'arrêt est l'exercice type des premières années de droit dont **l'objectif est de vérifier que l'étudiant maîtrise la compréhension d'une décision de justice et comprend le raisonnement juridique d'un cas particulier** ayant donné lieu à un débat considéré par les parties comme suffisamment important pour les conduire devant un juge, puis de poursuivre des recours contre la première décision

I- Le travail préparatoire: la fiche d'arrêt

La fiche d'arrêt constitue **l'introduction** de votre commentaire d'arrêt

La fiche d'arrêt permet de dégager l'essentiel d'une décision de justice, et de comprendre ainsi l'arrêt étudié

Elle doit comporter **huit éléments essentiels** :

1. La phrase d'accroche: Présentez l'arrêt : la juridiction, la chambre, la date, le thème
2. Un rappel chronologique des **faits**
3. Un rappel chronologique de la **procédure** en énonçant à chaque stade de la procédure (première instance, appel, cassation), l'objet de la demande (ou requête) et la solution retenue tout en précisant les arguments avancés par chaque juridiction: retracer « l'histoire judiciaire » de l'affaire. Elle commence par **l'assignation en justice**
4. Un rappel des **prétentions** soutenues par les plaideurs (**les moyens**)

Attention de ne pas confondre avec les motifs ! Les motifs sont les arguments donnés par la juridiction

5. Une reformulation en termes juridiques du **problème de droit** soulevé par l'arrêt

6. La solution retenue par l'arrêt au problème de droit soulevé

7. La portée de l'arrêt

8. L'annonce du plan

Astuce et conseil

- ▶ Afin de vous faciliter la rédaction de la fiche d'arrêt, il serait judicieux de commencer par la présentation au brouillon, de la **structure de l'arrêt** en question
- ▶ La structure de l'arrêt vous permettra de trouver rapidement toutes les informations dont vous avez besoin pour réaliser votre fiche d'arrêt

N.B: La portée de l'arrêt

Un arrêt de principe pose pour la première fois un principe juridique important

- ▶ En rendant un arrêt de principe, la juridiction affirme qu'elle compte reprendre cette solution dans des cas similaires

Un revirement jurisprudentiel: le juge prononce une décision qui s'oppose à la jurisprudence en cours étant donné que ce dernier n'est pas tenu par la jurisprudence comme il est tenu par la loi

La Cour modifie une position juridique qu'elle avait précédemment adoptée

- ▶ Contrairement à l'arrêt de principe, un revirement jurisprudentiel ne définit pas un nouveau principe de droit, mais plutôt une nouvelle interprétation d'un principe existant

Les faits

- ▶ Les faits narrent une histoire juridique: comment et en vue de quoi est né et s'est organisé le litige;
- ▶ En d'autres termes, quels sont les reproches juridiques que font les parties au procès; qui invoque quoi pour se justifier ou pour au moins tenter d'y parvenir
- ▶ Les faits permettent de déterminer avec précision les circonstances qui ont donné lieu au litige

Exemple:

- ▶ la situation que vous devez requalifier en termes juridiques est la suivante «M. X habite un très bel appartement à Casablanca, qui lui appartient, au 3ème étage. Cependant son appartement est situé dans un ancien immeuble très mal insonorisé et M.X est sujet au désagrément occasionné par le bruit de pas de sa voisine. En effet, sa voisine Mme Y, mordue de danse, répète jour et nuit les chorégraphies enseignées par son professeur de danse classique. »
- ▶ La qualification juridique attendue de votre part doit être « Le propriétaire d'un immeuble d'habitation subit un préjudice causé par l'usage qu'un propriétaire fait de son bien. Toutefois, il s'agit d'un usage normal de la chose sans intention de nuire à autrui. Cependant, d'après le propriétaire ces faits entraînent par voie de conséquence des inconvénients anormaux de voisinage. »

Le dispositif

- ▶ Le dispositif est uniquement la partie de la décision qui tranche le litige qui exprime qui a tort et qui a raison et dans quelle mesure
- ▶ Il tire la conséquence des **motifs** qui précèdent et s'annonce par une expression du genre « par ces motifs »

II- Le commentaire d'arrêt

- ▶ Il s'agit de la rédaction du développement
- ▶ Il convient de ce fait de:

► Lire plusieurs fois l'arrêt:

- Il faut avant toute chose prendre le temps de **s'imprégner de l'arrêt**
- N'hésitez donc pas à **lire l'arrêt plusieurs fois** avant même de commencer à noter quoi que ce soit

► Soignez vos titres:

- Il vous faut **éviter certains écueils** : les titres ne doivent pas comporter de verbes conjugués. Ils ne doivent pas contenir de forme interrogative ou exclamative. Ils ne doivent pas non plus être trop longs. Ils doivent être courts et percutants !

► Ne pas oublier les chapeaux et les phrases de transition:

- Tout votre commentaire d'arrêt doit être une suite logique. Les différentes parties et sous-parties doivent s'enchaîner sans accroc.
- Pour cela, chacune de vos parties doit commencer, après le titre, par l'annonce de vos sous parties (**les chapeaux**).
- Et vos parties doivent être séparées par une ou deux **phrases de transition** afin de bien faire apparaître les liens logiques qu'elles comportent entre elles

- ▶ Le développement du commentaire d'arrêt est une explication et une analyse critique de l'arrêt
- ▶ Il ne s'agit pas de disserter autour du thème abordé ni d'opérer une paraphrase de l'arrêt
- ▶ Il convient d'adopter un raisonnement circulaire, c'est-à-dire qu'il faut partir de l'arrêt, le rattacher à ses connaissances et appliquer ces connaissances à l'arrêt

► Ne pas faire de conclusion

- Même s'il vous reste du temps à la fin de l'épreuve, **évitez de faire une conclusion**
- Vous ne feriez au final que répéter, ou résumer, ce que vous avez déjà dit dans vos développements.